

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 avril 2014

I - Indemnités du maire et des adjoints :

Il est demandé au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints.

Les indemnités maximales votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions de maire des communes sont déterminées en appliquant le barème suivant :

(habitants)	TAUX en % de l'indice 1015	MAXIMAL
Moins de 500	17	

Les indemnités votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire sont déterminées en appliquant le barème suivant :

POPULATION (habitants)	TAUX (en %)	MAXIMAL
Moins de 500	6, 6	

Il est proposé au Conseil municipal que le taux soit égal à 14% pour le Maire et à 5% pour les adjoints de l'indice 1015.

A l'unanimité, le conseil municipal a adopté ces taux pour le Maire et pour les deux adjoints.

II - Création de la fonction de conseillers délégués et détermination d'indemnités liées à cette fonction :

Le Maire propose de donner des délégations à deux conseillers municipaux dans les domaines suivants :

- informatique et nouvelles technologies
- enfance/jeunesse

Pour les indemnités, il est proposé au Conseil que le taux soit égal à 2,5% de l'indice 1015.

Le conseil municipal a décidé ,à l'unanimité, d'autoriser la création de la fonction de conseiller délégué, et d'accorder les indemnités liées à cette fonction au taux de 2,5 % de l'indice 1015.

III - Mise en place des commissions communales :

Monsieur le maire invite le conseil municipal à constituer les différentes commissions communales. Les commissions comprennent entre 4 et 8 personnes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de former les commissions de la manière suivante :

Finances, gestion du personnel :

- TANDEO Gilles
- GRALL Renaud
- LE DIZES Benoît
- GRALL Olivier
- LEBEUL Kristelle

Bâtiments communaux, voirie, décharge :

- TANDEO Gilles
- POULIQUEN Gérard
- LE DIZES Benoît
- OLLIVIER Muriel
- GRALL Olivier
- GRALL Renaud

Eau, agriculture, économie, environnement :

- TANDEO Gilles
- POULIQUEN Gérard
- GRALL Olivier
- LEBEUL Kristelle

Communication, informatique, nouvelles technologies :

- TANDEO Gilles
- GRALL Renaud
- TRAGUER Maela
- PIZZETTA Jean-François
- GUENAN Hélène
- LE DIZES Benoît

Liaison avec les associations, service à la population, liens intergénérationnels :

- TANDEO Gilles
- GRALL Renaud
- TREGUER Maela
- OLLIVIER Muriel
- PIZZETTA Jean-François
- GUENAN Hélène

Appel d'offres (en plus du Maire, la loi impose deux titulaires et deux suppléants) :

- TANDEO Gilles
- POULIQUEN Gérard
- OLLIVIER Muriel
- LE DIZES Benoît
- PIZZETTA Jean-François (suppléant)
- GRALL Olivier (suppléant)
- LEBEUL Kristelle (suppléant)

IV - Représentations extérieures :

Monsieur le maire demande au conseil municipal de nommer les délégués auprès des différents organismes de coopération intercommunale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de donner délégation aux personnes suivantes :

- Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas :

Titulaire : Le Maire (article L.273-11 du code électoral) TANDEO Gilles

Suppléant : Le premier adjoint GRALL Renaud

- Parc Naturel Régional d'Armorique :

Titulaire : GUENAN Hélène

Suppléant : PIZZETTA Jean-François

- Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère

Titulaire : LE DIZES Benoît

Suppléant : PIZZETTA Jean-François

- Syndicat Intercommunal pour la gestion de l'E.H.P.A.D (maison de retraite)

2 titulaires : TANDEO Gilles et GRALL Renaud

2 suppléants : OLLIVIER Muriel et GUENAN Hélène

- Syndicat du Bassin de l'Elorn :

Titulaire : TANDEO Gilles

Suppléant : POULIQUEN Gérard

- Syndicat départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) :

Deux représentants titulaires : GRALL Olivier et TANDEO Gilles

Deux représentants suppléants : LE DIZES Benoît et POULIQUEN Gérard

V- Nomination d'un correspondant « défense » :

Le Maire donne lecture d'un mail du Ministère de la défense qui demande la nomination, par le conseil municipal d'un correspondant « défense ». La personne désignée remplira une mission de sensibilisation des habitants de la commune aux questions de défense. Elle sera l'interlocutrice privilégiée des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Madame OLLIVIER Muriel, seule candidate à ce poste, a été désignée.

VI - Election des conseillers municipaux appelés à siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Conformément à la circulaire NOR.INT.B.95.00.174 C du 10 mai 1995, relative au décret n°95.562 qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil d'administration des centres communaux d'action sociale, telles qu'elles ont été définies par les lois n°86-17 du 6 janvier 1986 et n°92-225 du 6 février 1992. Il appartient dans un premier temps, au conseil municipal de déterminer le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Après en avoir délibéré le conseil, à l'unanimité décide que ce conseil d'administration sera composé, outre son président de quatre membres élus au sein du conseil municipal et quatre membres extérieurs nommés par le Maire.

Il a été ensuite procédé à l'élection des conseillers municipaux qui seront appelés à siéger au conseil d'administration précité. Le vote unanime a désigné les personnes suivantes :

- M. TANDEO Gilles, Président
- GRALL Renaud - LEBEUL Kristelle - GUENAN Hélène - TREGUER Maela